

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024
DELIBERATION N°2024-37

Le 4 juin 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (17) : M. GAILLARD, M. SEGUOLA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, Mme CAZALET, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8) : Mme MARCHAND à Mme CAZALET, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. DE GOURCY à M. GAILLARD, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à M. DUPUIS, Mme FERRAND à M. BERTHUOT.

ABSENTS (2) : Mme SANTANACH, M. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le diagnostic de l'église Saint-Félix réalisé en 2023 mettant en évidence le besoin de rénovation de la toiture, notamment pour régler les problèmes d'étanchéité des diverses couvertures de l'église,

Vu le dossier d'avant-projet réalisé par le maître d'œuvre en mars 2024,

Vu le programme de rénovation chiffré à 376 460 € HT,

Considérant que pour aider au financement de ce chantier, il est possible de solliciter des subventions du Conseil départemental et de Nîmes métropole,

Considérant le projet, le budget et le planning prévisionnels présentés,

Considérant que ce projet est prévu au budget 2024,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, François DUPUIS, Adjoint au Maire délégué aux grands travaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver le projet de rénovation de la toiture de l'église Saint-Félix
- de solliciter tous les financements publics et privés possibles et notamment Nîmes métropole et le conseil départemental
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter ces financements et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 5/06/24

L'affichage/publication du : 6/06/24

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2437DEL
Objet :	Rénovation de la toiture de l'Eglise : demande de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	030-213000474-20240605-2437DEL-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20240605-2437DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	876 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2437DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20240605-2437DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	241.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 juin 2024 à 14h42min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 juin 2024 à 14h43min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 juin 2024 à 14h43min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 juin 2024 à 14h43min15s	Reçu par le MI le 2024-06-05